

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021



➤ INSCRIPTIONS : à partir du lundi 8 mars 2021

1. Pour éviter les déplacements nous vous conseillons de télécharger les dossiers :
 - ➔ sur le site de la ville www.saint-laurent-blangy.com
 - ➔ de faire la demande par mail education.jeunesse@saint-laurent-blangy.fr
2. Si vous ne pouvez le faire, il vous faudra impérativement **prendre un rendez-vous** avec une personne du service éducation jeunesse :
 - ➔ 03 21 71 37 37 Mme VIEZ ou Mme Yassine
 - ➔ 03 21 50 93 38 Mme JOYEZ

➤ INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR :

1. L'entrée en Maternelle : enfants nés en 2018 ou enfants nés en 2019 sous réserve d'avoir 2 ans le jour de la rentrée et en fonction des places disponibles.
2. Les enfants entrants en CP. Pour les enfants déjà scolarisés dans les écoles immercuriennes les dossiers vous parviendront par les enseignants.
3. Les nouveaux arrivants sur la commune

➤ PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

Pour les demandes relatives aux inscriptions dans les écoles de Saint-Laurent-Blangy, l'affectation est effectuée en fonction de l'adresse de résidence de l'enfant, sur la base d'une carte des périmètres scolaires établie par la Municipalité.

1. Dans un premier temps, la procédure d'inscription passe, exclusivement par la Mairie. Une réponse vous sera ensuite adressée par courrier.
2. Dans un second temps, vous serez invités à rencontrer le directeur de l'école aux dates qui vous seront transmises.

➤ LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Important : la demande d'inscription ne pourra être prise en compte qu'une fois le dossier complet.

- ➔ Livret de famille
- ➔ Justificatif de domicile datant de moins de trois mois : quittance EDF, GDF, eau, téléphone fixe ou portable.
- ➔ Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents.
- ➔ Photocopie du carnet de vaccination

Pour les écoles, vous devrez fournir des pièces suivantes :

- ➔ Carnet de santé.
- ➔ Certificat de radiation.
- ➔ Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents.
- ➔ Fiche d'inscription délivrée par la Mairie.